Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260513-12_12_05_2026-DE

COMMUNE DE PLOUËR SUR-RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2026

---

*L'an **deux mille vingt-six**, le **12 mai** à **vingt heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 7 mai 2026, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GODET, Maire.*

***Présents** : M. GODET, M. ADAM, Mme DELANGHE, M. CORMIER, Mme BETTLER, M. JUHEL, Mme SIMON-GRIMONT, M. FLAUX, Mme SAVARE, M. LEFRANC, Mme BORDEREAU, Mme BOVE, Mme RIPOCHE, M. BOUGIS, M. LECHIEN, M. de BODMAN, Mme VILBOU et M. LETERRIER*

***Excusés** : Mme EZ-ZAFIR RICHARD, M. MAUPOINT, Mme CAILLE, Mme AVELINE-BRIGNON et M. COLAS*

***Pouvoirs** : Mme EZ-ZAFIR RICHARD donne pouvoir à M. JUHEL*
M. MAUPOINT donne pouvoir à Mme BETTLER
Mme CAILLE donne pouvoir à Mme SIMON-GRIMONT
Mme AVELINE-BRIGNON donne pouvoir à Mme DELANGHE
M. COLAS donne pouvoir à M.ADAM

***Nombre de membres du conseil municipal présents ou représentés** : 23 sur 23*
Le quorum étant atteint – 18 membres du Conseil Municipal présents - celui-ci peut valablement délibérer.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Stéphanie BOVE est désignée à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

12. Syndical Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (S.D.E.22) : adhésion à la centrale d'achat pour l'entretien et le renouvellement des feux tricolores situés au carrefour « Les Landes »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu l'adhésion de la commune en 2018 puis en 2022 à la centrale d'achat,
Vu l'intérêt de recourir à la mutualisation des prestations d'entretien et de renouvellement des feux de carrefour,

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260513-12_12_05_2026-DE

Considérant l'intérêt qu'il y a à mutualiser les prestations d'entretien et de renouvellement des feux de carrefours, il est proposé au Conseil Municipal de confier [illegible] centrale d'achat "entretien et renouvellement des feux de carrefour" constituée par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor et de valider la consistance du patrimoine à prendre en compte.

Seul le feu tricolore situé au carrefour « Les Landes » est concerné pour la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **CONFIRME l'adhésion de la Commune à la centrale d'achat "entretien et renouvellement des feux de carrefour" constituée par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,**
- **ACCEPTE les termes du règlement constitutif de la centrale d'achat,**
- **INSCRIT au budget les sommes nécessaires jusqu'à la date de fin de l'accord-cadre souscrit par la centrale d'achat,**
- **CONFIE à la centrale d'achat la maintenance des installations suivantes :**

  «Carrefour» RD 766 – RD 12 « Les Landes »

- **AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Pour extrait conforme, le 12 mai 2026

Le Maire,
Yann GODET

MAIRIE de PLOUER-sur-RANCE (Côtes-d'Armor)

La secrétaire de séance,
Stéphanie BOVE